

AKE.-
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

GOUVERNEMENT PROVISOIRE
DE LA REPUBLIQUE DU DAHOMEY

D E C R E T

MINISTERE D'ETAT CHARGE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

ANNEE 1963 - N° 513 /GPRD/MEFP/DP.

SOMMAIRE:
Nomination.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE
DE LA REPUBLIQUE DU DAHOMEY,

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

V

CHEF DU GOU.P.8
GOUV.PROVIS. I2
JORD I
DC 2
DB I
CF I
Trésor I
DGF I
DP 2
DI I
Intéressé I

VU l'Ordonnance n°I/GPRD. du 28 Octobre 1963 portant dissolution d'institutions et formation du Gouvernement Provisoire
VU l'Arrêté N°342I/DP. du 2I Décembre 1956 portant création de la Direction du Personnel ;
VU la Loi n°59-2I/ALD. du 3I Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
VU le Décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

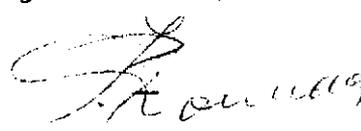
D E C R E T E ;

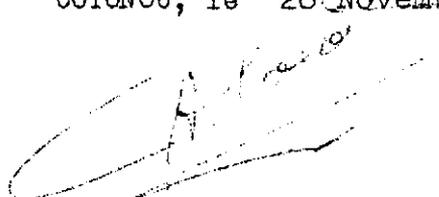
ARTICLE 1er.- M. TOHON Georges, Attaché Administratif de 2ème classe, 4ème échelon du Corps National, précédemment Chef de Cabinet du Ministre des Postes et Télécommunications, à Cotonou, est nommé Directeur-Adjoint du Personnel, à Porto-Novo.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./.

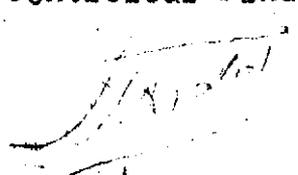
VU:
Le Ministre d'Etat,
Chargé de la Fonction Publique,

COTONOU, le 28 Novembre 1963


J. AHOMADEGBE.-


Colonel Christophe SOGLO

VU:
Le Contrôleur Financier,


VU
Le Ministre d'Etat chargé des Finances
et des Affaires Economiques,